

# Dans les pas des victimes de violences conjugales

Le député Dimitri Houbron, référent des Hauts-de-France pour le Grenelle des violences conjugales, a suivi le parcours d'une victime à Douai auprès des associations et institutions en charge du problème.

PAR RACHEL POMMEYROL  
douai@lavoixdunord.fr

## DOUAI

**1** **L'accueil de jour Simone**  
Nouvel acteur dans le paysage de la lutte contre les violences conjugales. L'accueil de jour Simone a été créé en juin par l'association Solfa. « Nous écoutons les victimes d'abord, explique Zakia Baraka, coordinatrice de l'accueil de jour. Elles ont aussi un traumatisme et ne connaissent pas les structures du Douaisis. Nous leur proposons une bagagerie pour stocker leurs affaires, nous les aidons pour les procédures, c'est un accompagnement à long terme. » Depuis le 5 juin, alors que l'association n'est pas encore très connue, elle a reçu plus de deux cents appels.



**2** **Le centre hospitalier de Douai**  
À l'hôpital, les services travaillent ensemble. Les victimes sont prises en charge aux urgences pour leurs blessures et un certificat est établi par un médecin légiste. Il pourra ensuite servir de preuve pour porter plainte, même si la victime ne souhaite pas le faire immédiatement. Ces femmes rencontrent aussi une assistante sociale qui les conseille et les guide vers des associations. Elles sont ensuite vues par un psychiatre ou un psychologue. « Elles sont très abîmées physiquement et psychologiquement, témoigne Myriam Vallez, cadre socio-éducatif. On les aide à verbaliser la souffrance et on évalue la situation. »



**3** **Le commissariat de police**  
Le moment de la plainte n'est pas le plus évident pour les victimes qui doivent apporter des preuves aux violences qu'elles subissent. Le service des plaintes est préparé à les accueillir. « Mais après 20 heures et le week-end, ce sont des professionnels qui ne sont pas forcément aguerris dans les violences conjugales, détaille le commandant Carole Milleville. C'est la raison pour laquelle ils vont tous suivre des formations. »

Stéphanie Richard, gardien de la paix, témoigne : « La plupart des victimes se sentent responsables, l'enprise du conjoint est importante, nous devons les mettre en confiance et oublier l'uniforme. L'important est de les mettre en sécurité. » Pour cela, le commissariat souhaite qu'une assistante sociale rejoigne leurs équipes.

**4** **Le cabinet d'un avocat**  
Les victimes peuvent aussi avoir besoin d'un avocat à différents stades de leur parcours. « Certaines viennent après la plainte, relate Sonia Serra, avocate spécialisée dans le droit de la famille, d'autres viennent lorsque leur conjoint sort de prison, parce qu'elles en ont peur. » Son rôle est alors varié, que ce soit pour conseiller, écouter, obtenir une ordonnance de protection ou bénéficier du fonds de garantie pour les victimes. « Il faudrait aussi un meilleur suivi des auteurs de violences conjugales, ajoute-t-elle. Il faut découdre beaucoup de choses qui sont normales pour eux. C'est un travail de fonds sur le plan psychiatrique qui doit être mené. »

**5** **Le procureur de la République**  
Un compte-rendu est donné au parquet dès qu'une plainte pour violences conjugales est déposée. « Nous devons faire attention à préserver la présomption d'innocence, explique Frédéric Teillet, procureur de la République à Douai. En même temps, nous devons garantir à la victime qu'elle sera protégée et relogée. » Le magistrat insiste également sur l'importance de constituer des preuves en faisant constater de manière systématique par un médecin les traces de coups reçus. « Les violences ne baissent pas malheureusement même si on en parle beaucoup en ce moment », regrette le magistrat.

**6** **La Maisonnée de Douai**  
Un hébergement d'urgence est mis à disposition des femmes en difficulté orientées par le SAMU social mais pas spécifiquement pour celles victimes de violences conjugales dans le Douaisis. « Nous les accompagnons pour le dépôt de plainte si elles le souhaitent, nous les aidons à faire les démarches administratives, à engager une procédure de divorce », avance Thomas Moczalla, directeur des Compagnons de l'espoir. « Nous avons demandé neuf à dix places d'hébergement supplémentaires à la Direction départementale de cohésion sociale, relate Jean-Yves Bourrel, directeur hébergement/logements de la Sauegarde du Nord. Mais ils ont refusé. » ■  
3919, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage.



## DES RAPPORTS À VENIR

En visitant les associations et institutions de Douai qui font face aux victimes de violences conjugales, le député Dimitri Houbron a identifié certaines améliorations à apporter. « Il faut faire davantage de prévention dès le plus jeune âge et mettre plus de moyens pour accompagner les victimes au niveau local. » Il présentera un rapport à Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il envisage également de présenter un projet de loi à l'issue du Grenelle qui a débuté en septembre.